ANNEXE AU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

ERGO

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement Branche 21 - 0,50%. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Branche 21 - 0,50% d'ERGO Insurance sa (ci-après « ERGO »).
Appelez le +32 2 535 58 88 pour de plus amples informations ou rendez-vous sur le site www.ergo.be.
La FSMA est l'autorité compétente concernant le Document d'Informations Clés.
Ce document a été établi en date du 25.10.2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Objectif

Le fonds d'assurance interne Branche 21 - 0,50% est l'une des options de placement du produit Secure Pension.
En choisissant l'option d'investissement Branche 21 - 0,50%, le rendement de Secure Pension est lié aux performances de ce fonds sous-jacent.

Durée: 10 an(s).

Investisseurs de détail visés

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à 10 année(s). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.
Si ERGO n'est pas en mesure de vous payer, vous pourriez subir une perte financière en raison du défaut d'ERGO.
Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si ERGO n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée: 10 ans
Exemple d'investissement 1 000,00 EUR par an

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**			
Scénario de tensions	**Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts**	**764,46 EUR**	**3 856,84 EUR**	**7 801,20 EUR**
	Rendement moyen annuel	-23,55 %	-8,53 %	-4,57 %
Scénario défavorable	**Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts**	**764,46 EUR**	**3 856,84 EUR**	**7 801,20 EUR**
	Rendement moyen annuel	-23,55 %	-8,53 %	-4,57 %
Scénario modéré	**Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts**	**764,46 EUR**	**3 856,84 EUR**	**7 801,20 EUR**
	Rendement moyen annuel	-23,55 %	-8,53 %	-4,57 %
Scénario favorable	**Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts**	**775,87 EUR**	**4 033,55 EUR**	**8 475,79 EUR**
	Rendement moyen annuel	-22,41 %	-7,08 %	-3,03 %

Les indications de performance se rapportent exclusivement à l'option d'investissement et non à l'ensemble du produit de placement d'assurance. Veuillez tenir compte du fait que que la période de détention recommandée de l'option d'investissement peut différer de la période de détention recommandée du produit d'investissement d'assurance.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si ERGO n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Si ERGO n'est pas en mesure de vous payer, vous pourriez subir une perte financière en raison du défaut d'ERGO.
En cas de faillite d'ERGO Insurance SA, la branche 21 de votre contrat d'assurance est garantie jusqu'à 100 000,00 EUR par le Fonds de garantie belge. Cette garantie s'applique par client et est calculée en additionnant tous les actifs du client, quel que soit le nombre de contrats sur lesquels les dépôts sont répartis et quelle que soit la nature et le nom de ces contrats.
Vous-êtes indépendant? Ce paragraphe n'est pas d'application pour votre réserve en deuxième pilier (PLCI, INAMI ou EIP).

894ce60c-8761-4284-833d-b222bab93dc1

ANNEXE AU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé:
* qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
* 1 000,00 EUR sont investis

Exemple d'investissement 1 000,00 EUR par an			
	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**	**Si vous sortez après 10 ans**
Coûts totaux	**238,96 EUR**	**1 194,81 EUR**	**2 389,62 EUR**
Incidence des coûts annuels (*)	24,00 %	8,98 %	5,02 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,45 % avant déduction des coûts et de -4,57 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Incidence des coûts annuels si vous sortez après 10 ans**
Coûts d'entrée	0 % - L'impact des frais lorsque vous effectuez votre dépôt. Il s'agit du maximum que vous paierez, vous pouvez payer moins. Le pourcentage indiqué est calculé sur la prime investie.	5,01 %
Coûts de sortie	Aucun frais de sortie ne sont facturés si vous conservez le produit jusqu'à la fin de l'horizon d'investissement recommandé. Il s'agit d'un pourcentage qui réduit vos réserves si vous mettez fin à votre investissement avant la fin de la durée du contrat. Il se compose d'une partie fixe de 75 € et d'un pourcentage qui diminue en fonction de la durée restante du contrat. Le pourcentage est calculé sur le montant du rachat anticipé.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Frais prélevés par ERGO pour la gestion de vos investissements. Il s'agit d'un pourcentage de la réserve du contrat et d'un montant fixe (0,75 €/mois).	0,01 %
Coûts de transaction	Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction du volume acheté et vendu.	0,00 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	N/A	N/A

Les coûts du produit d'assurance ne sont pas inclus dans les coûts de l'option d'investissement.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 an(s).

Nous recommandons de conserver ce produit jusqu'à la date de fin de celui-ci.
Pour la branche 21, la période de propriété requise commence avec la première prime et se termine 10 ans à dater de la souscription. La période de garantie de taux d'intérêts est jusqu'à terme du contrat.
La réserve que vous avez constituée reste toujours accessible.
Le rachat partiel n'est pas possible. Un rachat total est toutefois possible pour cet investissement.
Vous-êtes indépendant? Ce paragraphe n'est pas d'application pour votre réserve en deuxième pilier (PLCI, INAMI ou EIP).
Veuillez consulter plus haut la rubrique «Que va me coûter cet investissement?» pour plus d'informations sur les coûts et frais appliqués en cas de sortie anticipée.
Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans un délai de 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la police.

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au département « Complaints » d'ERGO Insurance SA en vous rendant sur www.ergo.be sous l'onglet Complaints, par e-mail (complaints@ergo.be) ou par la poste (Rue de Loxum 25, 1000 Bruxelles).

Autres informations pertinentes

Ce document doit être lu avec les autres documents contractuels fournis, tels que le règlement de gestion, les conditions générales et le(s) document(s) Annexe(s) au Document d'Informations Clés du produit ainsi que le document « Autres informations pertinentes » sur le produit. Vous trouverez entre autres ce dernier document les informations concernant la fiscalité et les couvertures optionnelles liées à votre produit.

Vous trouverez la performance passée sous https://ergo-be.insurances.priips.clever-soft.com/fr/.

894ce60c-8761-4284-833d-b222bab93dc1